

Autres modalités d'évaluation 3 – 11 (année scolaire 2014-2015)

Autres modalités d'évaluation									
Année / Canton	3	4	5	6	7	8	9	10	11
BE	Entretien avec les parents et auto-évaluation								
FR-fr	Appréciations								
GE	Pas d'autre modalité								
JU	Pas d'autre modalité								
NE	Au terme du 1 ^{er} semestre, un rapport écrit est établi suite à un entretien obligatoire avec les parents. Le bulletin d'évaluation au terme du 2 ^e semestre est maintenu.	Carnet de communication				Agenda scolaire			
VS	Évaluation globale								
	Objectifs ⁽¹⁾	Bulletins intermédiaires							
-		-	Examens cantonaux	-	Examens cantonaux	-	Examens cantonaux	Examens cantonaux	
VD	Évaluation formative								
	-	Éval. externe ⁽²⁾	-	Éval. externe ⁽³⁾	-	Éval. externe ⁽⁴⁾	-	Éval. externe ⁽³⁾	-

Remarques :

Le tableau ci-dessus montre les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Quelles sont les autres modalités d'évaluation appliquées ? ». Les informations ont été contrôlées « par les Départements cantonaux de l'instruction publique en juin 2015 » (CDIP-IDES).

Les degrés de la scolarité obligatoire sont pris selon les définitions de la Conventions scolaire romande.

Notes :

(1) VS : Objectifs atteints, partiellement atteint, pas atteints.

(2) VD : Résultats indicatifs et complémentaires.

(3) VD : Résultats ayant la valeur d'un travail significatif.

(4) VD : Résultats comptant pour 30% de la moyenne annuelle concernée.

Source et complément d'information : CDIP-IDES, Enquête auprès des cantons 2014-2015, <http://www.edk.ch/dyn/15573.php> (consulté le 09.11.2015 et modifié par les services concernés du canton de Genève, en janvier 2016).

Réalisation du tableau : UR-SSME (2015).